



**OIC/ACM-2017/MALI-REP**

**RAPPORT  
DE LA RÉUNION DU GROUPE DE CONTACT  
SUR  
LE MALI ORGANISÉE EN MARGE DE LA RÉUNION ANNUELLE  
DE COORDINATION DES MINISTRES  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**NEW YORK, SIÈGE DES NATIONS UNIES**

**20 SEPTEMBRE 2017.**



**RAPPORT  
DE LA RÉUNION DU GROUPE DE CONTACT  
SUR  
LE MALI ORGANISÉE EN MARGE DE LA RÉUNION ANNUELLE  
DE COORDINATION DES MINISTRES  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
NEW YORK, SIÈGE DES NATIONS UNIES**

**20 SEPTEMBRE 2017.**

Le Groupe de contact de l'OCI sur le Mali s'est réuni au niveau ministériel le 20 Septembre, 2017 en marge de la Réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères à New York. La réunion a fait le point des derniers développements enregistrés au Mali et dans la mise en œuvre du processus de paix. La réunion a été briefée par le Ministre des Affaires étrangères du Mali et par le Secrétaire général. Elle a également suivi les interventions d'autres membres du groupe de contact.

Au cours des délibérations qui ont porté sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger ainsi que sur le processus de consolidation de la paix au Mali, la Réunion a décidé ce qui suit :

- i. La Réunion a réaffirmé son attachement ferme aux principes de souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale du Mali.
- ii. La Réunion a réitéré sa condamnation énergique de l'extrémisme violent et du terrorisme sous toutes leurs formes et manifestations, du crime organisé, du trafic de drogue et de la traite des êtres humains qui continuent d'hypothéquer la paix, la sécurité et la stabilité au Mali et dans toute la région du Sahel.

- iii. La Réunion a réaffirmé le soutien sans réserve de l'OCI en tant qu'un des garants de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et a réitéré la volonté de l'Organisation de continuer à œuvrer activement de pair avec le Gouvernement du Mali durant la phase critique de mise en œuvre en participant efficacement aux travaux du Comité de suivi et de mise en œuvre. Elle a exhorté les parties maliennes signataires de l'accord à diligenter le processus de mise en œuvre.
- iv. La Réunion a salué les progrès importants réalisés jusqu'ici dans la mise en œuvre de l'accord de paix et s'est félicitée de l'approche inclusive adoptée par le Gouvernement du Mali pour en accélérer la mise en œuvre. Dans ce contexte, la Réunion s'est félicitée de l'installation des administrations intérimaires locales dans les régions du nord et de la mise en place du mécanisme de coordination opérationnelle pour les patrouilles conjointes. Elle a appelé à la cessation des affrontements à Kidal.
- v. La Réunion a pris acte de la situation fragile qui prévaut encore à Kidal et ses environs et a souligné la nécessité d'accélérer la restauration de l'autorité de l'État dans toutes les régions du pays grâce à une approche globale et inclusive. À cet égard, elle a fermement condamné les affrontements violents survenus dans la région en juillet entre certains groupes armés Touareg rivaux, signataires de l'accord de paix.
- vi. La Réunion a appelé les groupes de protagonistes et les mouvements impliqués dans la violence, qui constitue une violation du cessez-le-feu en place, à respecter leurs obligations et le cessez-le-feu de mai 2014. Elle a appelé les auteurs de troubles et les ennemis de la paix à s'abstenir de leurs activités négatives au risque de devoir faire face à de graves sanctions.
- vii. La réunion s'est réjouie de l'adoption de la résolution 2374 (2017) instituant un régime de sanctions contre les auteurs du blocage du processus de paix.
- viii. La Réunion s'est félicitée de la mise en place par les dirigeants de cinq pays du Sahel, dont le Mali, de la force conjointe de lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et le trafic d'êtres humains dans leur espace commun. Elle a souligné l'importance pour les États membres de soutenir cette collaboration régionale entre les pays du Sahel et a noté qu'une telle action collective concrète contribuerait largement à faire face à la vague d'attaques transfrontalières de groupes djihadistes et terroristes qui répandent l'insécurité dans toute la région.
- ix. Dans ce cadre, la réunion a exprimé son appui à la tenue de la Conférence de planification prévue par la résolution 2359 (2017) du Conseil de Sécurité, le 16

décembre 2017 à Bruxelles et a demandé aux Etats membres d'y apporter leur appui.

- x. La Réunion a demandé aux États membres et aux institutions financières de l'OCI, en particulier la BID, de fournir toute l'assistance nécessaire pour le développement à long terme du Mali dans le cadre de l'OCI et de la stratégie globale de l'ONU pour le Sahel. Elle leur a également demandé de contribuer massivement au développement socio-économique du Mali.
- xi. La Réunion s'est félicitée des projets de développement et autres formes d'assistance fournis par les États membres dans le cadre de leur coopération bilatérale avec le Mali et les ont vivement invités à accroître leur engagement en faveur de ce pays. À cet égard, elle a chargé le Secrétaire général d'engager les actions nécessaires, qui pourraient conduire à la création du Fonds d'affectation spéciale tel que décidé par le 12<sup>ème</sup> Sommet islamique.
- xii. La Réunion a également demandé aux États Membres, aux institutions de l'OCI et aux ONG islamiques de continuer à accorder une assistance humanitaire généreuse afin d'atténuer les souffrances des personnes déplacées et des réfugiés maliens, y compris en soutenant les efforts des pays hôtes et du Gouvernement malien.
- xiii. La Réunion a réitéré son appel à l'ISESCO et à l'IRCICA pour prendre les mesures nécessaires, en collaboration avec l'UNESCO, pour restaurer, préserver et protéger le riche patrimoine culturel islamique du Mali.
- xiv. La Réunion a demandé au Secrétaire général d'envoyer au Mali le plus tôt possible une mission conjointe de l'OCI chargée de l'évaluation des besoins, composée des institutions compétentes de l'OCI et des membres intéressés du Groupe de Contact afin d'évaluer la situation sécuritaire, socioéconomique, humanitaire et de développement, et de soumettre un rapport sur la possibilité d'apporter l'assistance financière, matérielle et technique au Mali dans ces domaines.